

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-
RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026**

N°DEL2026_199

**Objet :
Modification de
représentants de
la commission
Gestion et
valorisation des
déchets et
entretien du
patrimoine**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Espace Culturel - 5, place du marché - 13690 Graveson, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 17/09/2026

PRÉSENTS :

Mme Corinne CHABAUD, M. Marcel MARTEL, M. Michel PÉCOUT, M Gilles MOURGUES, M. Eric LECOFFRE, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET, M. Yves PICARDA, M Laurent FABRE, M. Michel BLANC, M. Jean-Luc PERIN, Mme Angélique YTIER CLARETON, M. Eric CHAUVET, Mme Chantal ALEX, M. Jean-Pierre SEISSON, M. Cyril AMIEL, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE, Mme Frédérique MARES, M. Patrick MARCON, Mme Cécile MONDET, M. Hugo JAUBERT, M. Aurélien BOUCHET, Mme Corinne NIETO, M David CHAMBON, M Serge TERNIER, M Serge LEVRARD, M Marc LAMBERT, Mme Bénédicte FARE, Monsieur Robert TATON

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Michel GAVANON donne pouvoir à Mme Corinne NIETO, Mme Sylvie MENVIELLE donne pouvoir à M. Patrick MARCON, Mme Solange PONCHON donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Adélaïde JARILLO donne pouvoir à M. Cyril AMIEL, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI donne pouvoir à M. Marcel MARTEL, Mme Annie SALZE donne pouvoir à M. Eric CHAUVET, M. Jean-Louis DEVOUX donne pouvoir à Mme Angélique YTIER CLARETON, Mme Sandrine REBUFFAT donne pouvoir à M Gilles MOURGUES, Mme Valérie COLOMBET donne pouvoir à M Laurent FABRE, M Jérôme GUICHARD donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET

ABSENTS :

M. Jean-Christophe DAUDET, M Mathias BERNAL, M Vincent LESCOT

Secrétaire de séance : M. Michel PÉCOUT



Madame la Présidente expose que par délibération n°DEL2026-109 en date du 21/05/2026, le Conseil Communautaire a désigné les conseils communautaires et municipaux membres de la commission Gestion et Valorisation des déchets et Entretien du patrimoine.

Le règlement intérieur de Terre de Provence Agglomération prévoit dans son article 21 « chaque commission comprend deux représentants par commune membre, à désigner parmi les conseillers communautaires ou municipaux de la commune concernée ».

Suite à une demande de modification de membre de la commune de NOVES, il est proposé au conseil communautaire de désigner Madame Monia LILAMAND en lieu et place de Madame Valérie COLOMBET au titre de représentant de la commune de NOVES à la commission Gestion et Valorisation des déchets et Entretien du Patrimoine, étant précisé que le second membre de cette commission pour la commune de NOVES reste inchangé.

En application de l'article L2121-21 CGCT, le vote concernant une nomination à lieu à bulletin secret sauf si l'unanimité du conseil décide du contraire.

Le Bureau Communautaire du 10 septembre 2026 a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Communautaire de valider cette nouvelle désignation.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22, L5211-1 et L5211-40-1 ;

VU l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DEL2026-90 du 21 mai 2026 portant création des commissions thématiques intercommunales ;

VU la délibération n°DEL2026-109 du 21 mai 2026 portant élection des membres de la commission Gestion et valorisation des déchets et entretien du patrimoine ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 10 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT le règlement intérieur de Terre de Provence Agglomération et son article 21 « chaque commission comprend deux représentants par commune membre, à désigner parmi les conseillers communautaires ou municipaux de la commune concernée » ;

CONSIDÉRANT la décision unanime des élus du conseil communautaire de ne pas recourir au scrutin secret et de procéder à cette désignation selon un scrutin public ;

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

DÉCIDE

ARTICLE 1

Madame Monia LILAMAND est désigné, pour la commune de NOVES, membre de la commission Gestion et valorisation des déchets et entretien du patrimoine.



ARTICLE 2

La liste des membres de la commission Gestion et valorisation des déchets et entretien du patrimoine est établie ainsi :

Communes	1 ^{er} membre	2 ^{ème} membre
BARBENTANE	MOUQUE Eric	DE JONGE Hans
CABANNES	LEBELLE Steve	CASTEAU Pascal
CHATEAURENARD	CLARETON Bernard	SEISSON Jean-Pierre
EYRAGUES	PANCIN Pierre	ROSSI Yannick
GRAVESON	CAMPANA Catherine	NARDONE Olivier
MAILLANE	SICCARDI-MOUNIER Laure	LILAMAND Coralie
MOLLEGES	MARCON Patrick	FAURE Vincent
NOVES	LILAMAND Monia	BLAZY Christophe
ORGON	DEVOUX Jean-Louis	BRANCHU Jérôme
PLAN D'ORGON	BOUNOIR Claudine	TARDIEU Marc
ROGNONAS	MILLE Florent	LAMBERT Marc
SAINT ANDIOL	GIRAUD Pierre	PETIT François
VERQUIERS	PAQUIN Françoise	TELL Karine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif, et d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres en exercice : 42

Votants : 39

Votes pour : 39

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme au
registre des délibérations

Fait à Eyragues,



Corinne CHABAUD
Présidente
1 oct. 2026

